



REÇU LE 10/10/2023
AFFICHÉ LE 11/10/2023
NOTIFIÉ LE 11/10/2023
PUBLIÉ LE 11/10/2023
EXÉCUTOIRE LE 11/10/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N°32

**OBJET : URBANISME – CESSION PAR LA VILLE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE
CADASTRÉE SECTION AL N°692, SISÉ RUE DU GENERAL LECLERC, AU PROFIT DE**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de septembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par
Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI,
Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjoint(s) (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE,
Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric
LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck
GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI,
Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Alain
MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan
KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION I :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Henri FERNANDEZ : Xavier MELKI

Michelle SCHIDERER : Nadine SENSE

Valentin BARTECKI : Marie-Christine CAVECCHI **Thierry BILLARAND :** Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Mohamed BANNOU : Ginette FIFI LOYALE **Françoise GONZALEZ :** Patrick BOULLÉ

Marion WERNER : Claire LE BERRE.

Florence DECOURTY : absente excusée pour les questions 1,2,3,4 et la question diverse.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION I :

Vincent MÜLOT : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Océane USTASE : Florent BATIER.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du
Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a
acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Urbanisme

Question n°32 du CM du 28/09/2023 - P 1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023 DELIBERATION N°32

OBJET : URBANISME – CESSIION PAR LA VILLE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AL N°692, SISE RUE DU GENERAL LECLERC, AU PROFIT DE

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121.29 et L2241-1,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de FRANCONVILLE-LA-GARENNE approuvé le 10 décembre 2009, modifié le 28 juin 2011, le 20 décembre 2012, le 12 février 2015, le 14 décembre 2015 et le 22 mars 2018,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 08 octobre 2020 relative à la prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme et la définition des modalités de la concertation,

VU le débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui a eu lieu en séance du Conseil Municipal en date du 01 juillet 2021,

VU la délibération n°18 du 25 mai 2023 dans laquelle le Conseil Municipal acte l'acquisition des parcelles cadastrées section AL n°692 et AL n°1395 sises 279 rue du Général Leclerc auprès de la Communauté d'Agglomération Val Parisis,

CONSIDÉRANT les travaux actuellement en cours au niveau de l'intersection entre la rue du Général Leclerc et la ruelle de la Fontaine des Boulangers,

CONSIDÉRANT qu'une partie de la parcelle cadastrée section AL n°692 n'est pas nécessaire pour la réalisation du projet,

CONSIDÉRANT l'offre faite par courrier par la commune de Franconville-la-Garenne à [REDACTED] rivéraine, au prix de 35 000 € (trente-cinq mille euros), correspondant au prorata du prix du terrain racheté à la CAVP, auquel s'ajoute l'ensemble des frais nécessaires à la division parcellaire,

CONSIDÉRANT le courrier de [REDACTED] en date du 21 juillet 2023, donnant son accord au prix proposé par la commune,

VU l'avis du service des Domaines de la DGFIP du Val-d'Oise en date du 07 juillet 2023,



APRÈS avis des commissions Techniques du 11 septembre 2023 et Développement et Ressources du 14 septembre 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal :

Article 1^{er} : **APPROUVE** la cession par la Ville d'une partie de la parcelle cadastrée section AL n°692 sises rue du Général Leclerc, au profit de [REDACTED], au prix de **TRENTE CINQ MILLE EUROS (35 000,00 euros)**,

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal, à diligenter toute procédure nécessaire à cette fin, et à signer tous actes relatifs à cette cession.

Article 3 : **DIT QUE** la recette est inscrite au budget communal.

Article 4 : **DIT QUE** les frais, droits, taxes et honoraires afférents à la présente cession sont à la charge de l'acquéreur.

Article 5 : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-de-France



À l'unanimité des votants

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Par délégation du Maire

Caractère Exécutif le 28/09/2023



Ekennette Le Bédec

Acte à classer

DL28092023Q32

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-10-10T15-31-52.01 (MI248064002)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230928-DL28092023Q32-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : URBANISME - CESSION PAR LA VILLE D'UNE PARTIE
PARCELLE CADASTRÉE SECTION AL N.692, SISE AU DOMAINE DU GENERAL
LECLERC, AU PROFIT DE [REDACTED] NATIONALE.

Date de décision : 28/09/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme
2.1.4. Autres : ZAC ...

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte : 32 -URBA - cession partie parcelle AL 692 au profit de [REDACTED] Multicanal : Non

Pièces jointes :

[32 - URBA PJ1 annexe
cession partie parcelle
AL692 courrier](#)

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

Imprimer la PJ avec le tampon AR

[32 - URBA PJ2 annexe
cession partie parcelle
AL692 courrier
ville proposition de
prix.PDF](#)

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet

Imprimer la PJ avec le tampon AR

[32 - URBA PJ3 annexe
cession partie parcelle
AL692 estimation des
domaines.PDF](#)

Type PJ : 21_DA - Décision
arrêtant le projet

Imprimer la PJ avec le

tampon AR

[32 - URBA PJ4 annexe
cession partie parcelle
AL692 localisation du
terrain.PDF](#)

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/10/23 à 15:31

Par [MAGLOIRE Emmanuelle](#)

Transmis

Date 10/10/23 à 15:31

Par [MAGLOIRE Emmanuelle](#)

Accusé de réception

Date 10/10/23 à 15:37